

**Base Nationale des Opérateurs
Chiens, chats et furets**

**GUIDE UTILISATEUR
À DESTINATION DES ELEVEURS
POUR LEURS ÉTABLISSEMENTS**



TABLE DES MATIÈRES

Introduction

Le contexte réglementaire	4
Les acteurs	5

L'Opérateur

Se connecter ou s'inscrire à la Base Nationale des Opérateurs	6
S'inscrire en tant qu'Opérateur	7
Inscrire un établissement principal	8
Modifier ses informations	9
Modifier ses informations	10

Déclarer des installations

Déclarer ses activités, espèces, personnel qualifié	11
Déclarer son vétérinaire sanitaire	12
Une déclaration à remplir pour chaque activité	13

Espèce Chiens

Décrire le local sain	14
Décrire le local quarantaine	15
Décrire le local infirmerie et maternité	15
Récapitulatif de la déclaration pour l'espèce chiens	16

Espèce Chats

Décrire le local sain	17
Décrire le local quarantaine	18
Décrire le local infirmerie et maternité	19
Récapitulatif de la déclaration pour l'espèce chats	20

Espèce Furets

Déclaration des installations	21
-------------------------------	----

Récapitulatifs et validation de la déclaration

Récapitulatif de l'activité	22
Récapitulatif général et transmission de la déclaration	23

Contacts



Le contexte réglementaire

Depuis le 21 avril 2021, le règlement européen 2016/429 relatif aux maladies animales transmissibles, communément appelé “Loi de Santé Animale (LSA)”, vous oblige à déclarer les installations de votre établissement ayant une activité d'éleveur. Pour ce faire, le Ministère chargé de l'agriculture a délégué à I-CAD la mise en place d'une plateforme sur laquelle vous devez créer et renseigner un compte dédié.



Leur(s) établissement(s)



Leur(s) installation(s)

Crée par le Fichier National I-CAD à la demande du Ministère chargé de l'agriculture, la Base Nationale des Opérateurs est une plateforme en ligne qui permet désormais aux opérateurs concernés de s'inscrire, mettre à jour leurs coordonnées, déclarer leurs établissements et leurs installations.



Les acteurs

La Base Nationale des Opérateurs concerne plusieurs type d'acteurs, d'établissements et d'activités. Nous vous invitons à en trouver ici les définitions principales.



L'OPÉRATEUR

Est un opérateur toute personne physique ou morale ayant des animaux sous sa responsabilité, y compris pour une durée limitée, à l'exclusion des vétérinaires et des détenteurs d'animaux de compagnie à des fins privées non commerciales.



L'ÉTABLISSEMENT PRINCIPAL OU SECONDAIRE

L'établissement désigne toute structure ou lieu où s'exerce l'activité de l'opérateur, à titre temporaire ou permanent.

A NOTER : Pour certains opérateurs, l'établissement principal aura pour rôle d'administrer des établissements ayant une activité en lien avec les animaux domestiques. Ces derniers pourront également s'inscrire comme Opérateurs et signaler qu'ils gèrent administrativement des établissements.

Depuis le 21 avril 2021, la Loi de Santé Animale (LSA) « Mise en conformité - règlement (UE) 2016/429 du Parlement Européen et du Conseil vous oblige à déclarer les installations de votre élevage, animalerie, association, refuge ou fourrière. Pour ce faire, le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire a délégué à I-CAD la mise en place d'une plateforme sur laquelle vous devez créer et renseigner un compte dédié.

J'AI DÉJÀ UN COMPTE

Identifiant

Mot de passe

SE CONNECTER

[J'ai oublié mon mot de passe](#)**JE CRÉE MON COMPTE**Je me déclare en tant qu'**opérateur** et peux déclarer un ou plusieurs établissement(s)Je me déclare en tant qu'**établissement d'un opérateur**Je suis une **famille d'accueil** et je gère mes collaborations

Se connecter à la Base Nationale des Opérateurs

La Base Nationale des Opérateurs est une plateforme en ligne, accessible via internet.



LIEN D'ACCÈS :basenationaleoperateurs.i-cad.fr**POUR SE CONNECTER, IL FAUDRA SAISIR :**

- Le numéro de SIRET de votre société
- Un mot de passe personnel (14 caractères - incluant au minimum une majuscule et un chiffre - A créer lors de la première connexion)

S'inscrire sur la Base Nationale des Opérateurs



CRÉER

**PREMIERE INSCRIPTION****Création de l'Opérateur et de son Etablissement principal**

Pour vous inscrire, choisissez l'option "Je me déclare en tant qu'**opérateur et peux déclarer un ou plusieurs établissement(s)**".

OPÉRATEUR

S'inscrire en tant qu'opérateur

Votre inscription en tant qu'Opérateur va d'abord consister à remplir les informations liées à votre siège administratif.

1

2



Renseignez l'identifiant SIRET de votre société : Une récupération automatique de l'adresse est alors effectuée et vous évite de devoir saisir des informations déjà connues.

SIÈGE SOCIAL

Type d'identifiant*	Dénomination usuelle		
Numéro	Type de voie*	Nom de voie*	Ville*
Code postal*			



Renseignez ensuite les informations du responsable légal de votre société. Une facilité de saisie permet de signaler à cette étape que le responsable légal sera également le contact opérationnel dans le cadre de la BNO.

RESPONSABLE LÉGAL

Civilité*	Prénom*	Nom*
Fonction*		Téléphone
Adresse e-mail		Confirmation adresse e-mail

Le responsable légal est le contact opérationnel Oui Non



Renseignez les informations du contact opérationnel s'il est différent du responsable légal.



Créez votre mot de passe de connexion (14 caractères)



Le responsable légal est la personne désignée par la loi pour représenter et défendre les intérêts d'une autre personne morale (par exemple, une société représentée par son dirigeant).



Le contact opérationnel est le référent en charge des déclarations d'installation et des problématiques sanitaires.

ETABLISSEMENT

Inscrire son établissement principal

1

2



Après avoir renseigné les informations rattachées au siège administratif, cochez l'option “Éleveur” et éventuellement votre statut de dérogataire.

Renseignez également :

- L'adresse de l'établissement principal si ce dernier est différent du siège administratif,
- Le numéro de compte I-CAD,
- L'adresse email à utiliser pour vérifier les annonces de cession en ligne.
- Le numéro NUMAGRIT si vous en possédez un.

Une fois les informations renseignées, votre inscription et la déclaration de votre établissement principal sont validées. Vous allez recevoir un e-mail vous permettant d'activer le compte.

A Noter : Si vous avez désigné un autre contact opérationnel, c'est ce dernier qui recevra le lien d'activation.



Modifier/Consulter mes
informations

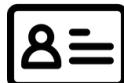


Créer et gérer mes
établissements

Modifier / Consulter mes informations

Depuis la page d'accueil, vous avez la possibilité de consulter ou modifier vos informations.

Vous pouvez modifier :



Modifier/Consulter
mes informations

- La dénomination usuelle.
- L'adresse du siège social.
- Les informations du responsable légal.
- Les informations du contact opérationnel. En changeant le nom, prénom et adresse e-mail du contact opérationnel, vous désignez alors une nouvelle personne en charge des déclarations. Un e-mail lui sera alors adressé afin qu'il puisse se connecter au compte.

Ajouter un établissement

Dans votre espace Opérateur, cliquez sur la rubrique « Créer et gérer mes établissements », puis sur le bouton « Créer un établissement » en bas de l'écran.

Mon espace ► **Créer et gérer mes établissements**

Créer et gérer mes établissements

LISTE DES ÉTABLISSEMENTS

INFORMATION COMPTE ÉTABLISSEMENT		DÉCLARATION ÉTABLISSEMENT
SOCIETE	État	
SOCIETE	Modifié le	
 Visualiser / modifier l'établissement	Par	
		 Créer et modifier la déclaration
1 / 2 ÉTABLISSEMENTS(S) RATTACHÉ(S) À L'OPÉRATEUR		PAGES : 1 / 1

PRÉCÉDENT  **CRÉER UN ÉTABLISSEMENT** 

Pour ajouter un établissement, vous devrez renseigner :



Créer un établissement

- Le SIRET de l'établissement,
- La dénomination sociale de l'établissement,
- Les coordonnées de l'établissement,
- L'identité et l'adresse du contact opérationnel,
- L'adresse email du contact opérationnel,
- L'activité de l'établissement.

DÉCLARER DES INSTALLATIONS

Déclarer les activités, espèces, personnel qualifié

Avant le début d'une déclaration, vous visualisez les informations liées au siège administratif et à l'établissement.

Vous devez ensuite renseigner :

- Les espèces détenues.
- Le nombre de personnes justifiant des connaissances requises par la réglementation.
- Le nombre de femelles reproductrices (intervalles).
- Le nombre de portées par an (intervalles).

ACTIVITÉ(S)

Fourrière Refuge Eleveur Pension Association sans refuge

ESPÈCE(S)

Espèces détenues dans l'établissement Chiens Chats Furets

HABILITATION(S)

Nombre de personne(s) détentrice(s) d'une habilitation intervenant dans l'établissement pouvant justifier de ses connaissances ou de sa formation au sens de l'article L214-6-1 du CRPM

Toutes espèces confondues Pour les chiens Pour les chats

ÉLEVAGE

Sélectionnez le nombre de portées par an*

Sélectionnez le nombre de femelles reproductrices*





Désigner son vétérinaire sanitaire

Un vétérinaire sanitaire est un vétérinaire titulaire d'une habilitation sanitaire délivrée par le Préfet. Il réalise des missions réglementées de santé publique vétérinaire pour le compte de l'établissement ou du détenteur des animaux qui l'ont désigné comme vétérinaire sanitaire.

Avant de commencer votre déclaration d'installations, vous devez désigner votre vétérinaire sanitaire auprès de votre direction départementale chargée de la protection des populations (DDecPP), ou votre direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF) dans les DROM, en utilisant le formulaire [Cerfa n° 15983](#). Une fois validée par votre DDecPP ou DAAF, vous devrez joindre le document complété à votre déclaration BNO en précisant le vétérinaire sanitaire désigné, et éventuellement la clinique dans laquelle il travaille.

Un champ de recherche vous permet de le rechercher soit par son nom, soit par celui de la clinique.

VÉTÉRINAIRE SANITAIRE

Sélection du vétérinaire sanitaire

Rechercher le vétérinaire Rechercher la clinique

Insérer le nom du vétérinaire*

Sélectionner la clinique*

DÉCLARER DES INSTALLATIONS

Une déclaration à remplir pour chaque activité

Si vous cumulez plusieurs activités au sein de votre établissement, comme celle de pension, alors vous devez compléter une déclaration d'installation pour l'activité pension et une déclaration d'installation pour l'activité éleveur. Un récapitulatif s'affichera automatiquement à l'issue de chacune des déclarations.

Eleveur - Chien - Local sain

[Voir les définitions de «hébergement», «situation normale» et «situation dérogatoire»](#) ▼

Merci de remplir tous les champs.

LOCAL SAIN DE 5 M² À MOINS DE 10 M²
 Hébergement(s) autre que quarantaine, infirmerie ou maternité Nombre d'hébergement(s) : 0 ▲

<ul style="list-style-type: none"> <input type="radio"/> Sans courrette ni parc attenant <input type="radio"/> Avec courrette sans parc attenant <input type="radio"/> Sans courrette et avec parc attenant <input type="radio"/> Avec courrette et parc attenant <input type="radio"/> Avec un accès continu à un espace extérieur collectif de parc attenant 	<input type="text"/>	Pour un nombre de chiens de <input type="text"/>
Pour un nombre de chiens de <input type="text"/>		
Pour un nombre de chiens de <input type="text"/>		
Pour un nombre de chiens de <input type="text"/>		
Pour un nombre de chiens de <input type="text"/>		

LOCAL SAIN 10 M² ET PLUS
 Hébergement(s) autre que quarantaine, infirmerie ou maternité Nombre d'hébergement(s) : 0 ▼

RÉCAPITULATIF LOCAL SAIN

<ul style="list-style-type: none"> <input type="radio"/> Hébergement(s) autre que quarantaine, infirmerie ou maternité 	<input type="text"/>	Pour un nombre de chiens de <input type="text"/>
---	----------------------	--



ESPÈCE CHIENS

Décrire le local sain

Eleveur - Chien - Local sain

[Voir les définitions de «hébergement», «situation normale» et «situation dérogatoire»](#)

Merci de remplir tous les champs.

LOCAL SAIN DE 5 M² À MOINS DE 10 M²
 Hébergement(s) autre que quarantaine, infirmerie ou maternité Nombre d'hébergement(s) : 0

Nombre d'hébergement(s) par type et nombre de chiens pouvant y être détenus

- Sans courette ni parc attenant Pour un nombre de chiens de
- Avec courette sans parc attenant Pour un nombre de chiens de
- Sans courette et avec parc attenant Pour un nombre de chiens de
- Avec courette et parc attenant Pour un nombre de chiens de
- Avec un accès continu à un espace extérieur collectif de parc attenant Pour un nombre de chiens de

LOCAL SAIN 10 M² ET PLUS
 Hébergement(s) autre que quarantaine, infirmerie ou maternité Nombre d'hébergement(s) : 0

RÉCAPITULATIF LOCAL SAIN

- Hébergement(s) autre que quarantaine, infirmerie ou maternité Pour un nombre de chiens de

Le local sain est le lieu de détention d'animaux ne faisant pas l'objet d'une quarantaine, de soins ou de maternité.

Vous devez déclarer le nombre d'hébergements par paliers en mètre carré et y associer le nombre de chiens détenus.

Ainsi, l'hébergement peut faire :

- plus de 5m² mais moins de 10m²
- plus de 10m²

Au-delà de 5m², vous devez également préciser si l'hébergement est :

- Sans courette, ni parcs attenants
- Avec courette, sans parcs attenants
- Sans courette, avec parcs attenants
- Avec courette et parcs attenants
- Avec un accès continu à un espace extérieur collectif.



La "Courette" est une zone en plein air à laquelle les chiens ont accès en permanence et dont la surface est adaptée à leurs besoins en fonction de la race.

Le "Parc attenant" est le parc permettant l'ébat des chiens - distinct de leur l'hébergement.

ESPÈCE CHIENS

Décrire le local quarantaine

Le local quarantaine est le local permettant l'isolement d'animaux sans contact, direct ou indirect, avec des animaux en dehors de ce local en vue de vérifier l'absence de propagation d'une ou de plusieurs maladies déterminées pendant que les animaux à l'isolement sont placés sous observation pour une durée déterminée et, si nécessaire, soumis à des tests et à des traitements.

Vous devez déclarer le nombre d'hébergements par paliers en mètre carré et y associer le nombre de chiens détenus. Ainsi, l'hébergement peut faire :

- plus de 5m² mais moins de 10m².
- plus de 10m².

Vous devez également préciser si l'hébergement est :

- Sans courette, ni parcs attenants.
- Avec courette sans parcs attenants.
- Sans courette avec parcs attenants.
- Avec courette et parcs attenants.
- Avec accès continu à un espace extérieur collectif de type parc attenants.



Eleveur - Chien - Quarantaine

[Voir les définitions de «hébergement», «situation normale» et «situation dérogatoire»](#)



Merci de remplir tous les champs.

LOCAL DE QUARANTINE DE 5 M² À MOINS DE 10 M² Nombre d'hébergement(s) : 0



Nombre d'hébergement(s) par type et nombre de chiens pouvant y être détenus

• Sans courette ni parc attenant

Pour un nombre de chiens de

• Avec courette sans parc attenant

Pour un nombre de chiens de

• Sans courette et avec parc attenant

Pour un nombre de chiens de

• Avec courette et parc attenant

Pour un nombre de chiens de

• Avec un accès continu à un espace extérieur collectif de parc attenant

Pour un nombre de chiens de

LOCAL DE QUARANTINE 10 M² ET PLUS Nombre d'hébergement(s) : 0



RÉCAPITULATIF QUARANTINE

• Nombre d'hébergement(s)

Pour un nombre de chiens de



ESPÈCE CHIENS

Décrire le local Infirmerie et Maternité

L'infirmerie est le local dédié à l'hébergement des animaux malades ou blessés. Pour plus d'information sur la réglementation applicable, consultez [l'arrêté du 3 avril 2014](#) fixant les règles sanitaires et de protection animale auxquelles doivent satisfaire les activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques.

Le **local maternité et nurserie** est spécialement aménagé pour la mise bas des femelles gestantes, l'entretien des portées et des animaux sevrés. La femelle allaitante et sa portée doit disposer du même espace qu'un animal seul de poids équivalent. Elle doit disposer pour elle et sa progéniture d'une couche confortable, isolée du sol. Le local de mise bas doit être conçu de manière à ce que la femelle puisse se déplacer dans un compartiment additionnel ou une aire surélevée disposant d'une couche confortable, à l'écart de sa progéniture. Le local de mise bas doit être chauffé graduellement pour assurer confort à la mère et sa progéniture.

Vous devez déclarer le nombre d'hébergements de ce type et le nombre de chiens pouvant y être accueillis.

 **Eleveur - Chien - Infirmerie / Maternité**[Voir les définitions de «hébergement», «situation normale» et «situation dérogatoire»](#)

Merci de remplir tous les champs.

INFIRMERIE / MATERNITÉ Nombre d'hébergement(s) : 0



Nombre d'hébergement(s) par type et nombre de chiens pouvant y être détenus

● Nombre d'hébergement(s)

Pour un nombre de chiens de

RÉCAPITULATIF INFIRMERIE / MATERNITÉ

● Nombre d'hébergement(s)

Pour un nombre de chiens de



ESPÈCE CHIENS

Récapitulatif de la déclaration - Chiens

Une fois la description des installations terminée pour le chien, vous accédez à une fiche récapitulative. Vous pouvez revenir en arrière à tout moment pour effectuer des corrections.



Récapitulatif chiens

Récapitulatif des installations et capacités d'accueil

RÉCAPITULATIF LOCAL SAIN

- Nombre d'hébergement(s)

Pour un nombre de chiens de

RÉCAPITULATIF QUARANTAINÉ

- Nombre d'hébergement(s)

Pour un nombre de chiens de

RÉCAPITULATIF INFIRMERIE / MATERNITÉ

- Nombre d'hébergement(s)

Pour un nombre de chiens de

Récapitulatif général

TOTAL GÉNÉRAL CHIENS

- Nombre d'hébergement(s)

Pour un nombre de chiens de

ESPÈCE CHATS

Décrire le local sain

Vous devez déclarer le nombre d'hébergements individuels et collectifs supérieurs à 2m².

Pour l'hébergement collectif de plus de 2m², vous devez renseigner la surface au sol et vous pouvez ajouter un nouveau local via l'option :

Ajouter un hébergement adapté aux chats 

 Eleveur - Chat - Local sain

Voir les définitions de «hébergement», «situation normale» et «situation dérogatoire» 

Merci de remplir tous les champs.

LOCAL SAIN INDIVIDUEL DE 2 M² ET PLUS

Hébergement(s) autre que quarantaine, infirmerie ou maternité Nombre d'hébergement(s) : 0 

LOCAL SAIN COLLECTIF DE 2 M² ET PLUS

Hébergement(s) autre que quarantaine, infirmerie ou maternité Nombre d'hébergement(s) : 0 

Nombre d'hébergement(s) adapté(s) aux chats

● Surface de l'hébergement collectif 1 Pour un nombre de chat de 

Ajouter un hébergement adapté aux chats 

RÉCAPITULATIF LOCAL SAIN

● Nombre d'hébergement(s) Pour un nombre de chat de 

ESPÈCE CHATS

Décrire le local Quarantaine

Vous devez déclarer le nombre d'hébergements individuels et collectifs supérieurs à 2m². Vous devez également déclarer la surface au sol de chaque hébergement et sa capacité d'accueil.

Eleveur - Chat - Quarantaine

[Voir les définitions de «hébergement», «situation normale» et «situation dérogatoire»](#)

Merci de remplir tous les champs.

LOCAL DE QUARANTINE INDIVIDUEL DE 2 M ² ET PLUS	Nombre d'hébergement(s) : 0	
LOCAL DE QUARANTINE COLLECTIF DE 2 M ² ET PLUS	Nombre d'hébergement(s) : 0	
Nombre d'hébergement(s) adapté(s) aux chats		
● Surface de l'hébergement collectif 1	<input type="text"/>	Pour un nombre de chat de <input type="text"/>
Ajouter un hébergement adapté aux chats		
RÉCAPITULATIF QUARANTINE		
● Nombre d'hébergement(s)	<input type="text"/>	Pour un nombre de chat de <input type="text"/>

Décrire le local Infirmerie et Maternité

Vous devez déclarer le nombre d'hébergements de ce type et le nombre de chats pouvant y être accueillis.

Eleveur - Chat - Infirmerie / Maternité

[Voir les définitions de «hébergement», «situation normale» et «situation dérogatoire»](#)

Merci de remplir tous les champs.

INFIRMERIE / MATERNITÉ	Nombre d'hébergement(s) : 0	
Nombre d'hébergement(s) adapté(s) aux chats		
● Nombre d'hébergement(s)	<input type="text"/>	Pour un nombre de chat de <input type="text"/>
RÉCAPITULATIF INFIRMERIE / MATERNITÉ		
● Nombre d'hébergement(s)	<input type="text"/>	Pour un nombre de chat de <input type="text"/>

ESPÈCE CHATS

Récapitulatif de la déclaration - Chats

Une fois la description des installations terminée, vous accédez à une fiche récapitulative de vos installations et capacités d'accueil pour l'espèce "Chats".

A noter : Vous pouvez revenir en arrière à tout moment pour modifier les informations si elles sont incorrectes.

 Recapitulatif chats

Récapitulatif des installations et capacités d'accueil

RÉCAPITULATIF LOCAL SAIN

- Nombre d'hébergement(s)

Pour un nombre de chats de

RÉCAPITULATIF QUARANTAINÉ

- Nombre d'hébergement(s)

Pour un nombre de chats de

RÉCAPITULATIF INFIRMERIE / MATERNITÉ

- Nombre d'hébergement(s)

Pour un nombre de chats de

Récapitulatif général

TOTAL GÉNÉRAL CHATS

- Nombre d'hébergement(s)

Pour un nombre de chats de

ESPÈCE FURETS

Déclaration d'installations - Furets

Déclarez le nombre d'hébergements adaptés à un furet et leurs capacités d'accueil avant d'accéder au récapitulatif de la déclaration pour cette espèce.

Eleveur - Furets - Hébergement furets

Merci de remplir tous les champs.

HEBERGEMENT FURETS	Nombre d'hébergement(s) : 0	
Nombre d'hébergement(s) adapté(s) aux furets		
<input type="radio"/> Nombre d'hébergement(s)	<input type="text"/>	Pour un nombre de furet de <input type="text"/>
RÉCAPITULATIF HEBERGEMENT FURETS		
<input type="radio"/> Nombre d'hébergement(s)	<input type="text"/>	Pour un nombre de furet de <input type="text"/>

Récapitulatif furets

Récapitulatif général

TOTAL GÉNÉRAL FURETS		
<input type="radio"/> Nombre d'hébergement(s)	<input type="text" value="1"/>	Pour un nombre de furet de <input type="text" value="1"/>

 PRÉCÉDENT

ENREGISTRER 

SUIVANT 

FINALISATION DE LA DÉCLARATION

Récapitulatif de l'activité

Après avoir déclaré vos installations, vous accédez aux récapitulatifs de l'ensemble de votre activité. Vous visualisez le nombre d'hébergements par type d'installation et leurs capacités de détention.

En cas de besoin, vous pouvez revenir en arrière pour effectuer des corrections.

Récapitulatif Eleveur

Récapitulatif chiens

RÉCAPITULATIF LOCAL SAIN

● Nombre d'hébergement(s) Pour un nombre de chiens de

RÉCAPITULATIF QUARANTAINAIRE

● Nombre d'hébergement(s) Pour un nombre de chiens de

RÉCAPITULATIF INFIRMERIE / MATERNITÉ

● Nombre d'hébergement(s) Pour un nombre de chiens de

Récapitulatif chats

RÉCAPITULATIF LOCAL SAIN

● Nombre d'hébergement(s) Pour un nombre de chats de

RÉCAPITULATIF QUARANTAINAIRE

● Nombre d'hébergement(s) Pour un nombre de chats de

RÉCAPITULATIF INFIRMERIE / MATERNITÉ

● Nombre d'hébergement(s) Pour un nombre de chats de

Récapitulatif furets

RÉCAPITULATIF HEBERGEMENT FURETS

● Nombre d'hébergement(s) Pour un nombre de furets de

PRÉCÉDENT**ENREGISTRER** **SUIVANT**

Récapitulatif général et transmission de la déclaration

Récapitulatif général et validation

OPÉRATEUR RATTACHÉ

Type d'identifiant* : SIRET

Dénomination usuelle

COORDONNÉES DE LA STRUCTURE

Type d'identifiant* : N° SIRET

SIRET* :

Raison sociale* :

Dénomination usuelle* :

Nom* :

Type de voie* : RUE

Nom de la voie* :

Code postal* :

Ville* :

CONTACT OPÉRATIONNEL

Civilité* : Madame

Prénom* :

Nom* :

Fonction* :

Téléphone* :

Email* :

Confirmation email* :

Mot de passe* :

Confirmation mot de passe* :

ACTIVITÉ(S)

Fourrière Refuge Eleveur Pension Association sans refuge

ESPÈCE(S)

Espèce(s) en lien avec l'établissement : Chiens, Chats, Furets

HABILITATION(S)

Nombre de personne(s) détenteur(s) d'une habilitation intervenant dans l'établissement pouvant justifier de ses connaissances ou de sa formation au sens de l'article L214-6-1 du CRPM

Toutes espèces confondues : 1 Uniquement pour les chiens : 1 Uniquement pour les chats : 1

DÉCLARATION DE MES INSTALLATIONS

ACTIVITÉ ELEVEUR

Chiens
Récapitulatif des installations et capacités d'accueil

Hébergements : 0 Nombre de chiens : 0

Chats
Récapitulatif des installations et capacités d'accueil

Hébergements : 5 Nombre de chats : 5

Furets
Récapitulatif des installations et capacités d'accueil

Hébergements : 1 Nombre de furets : 1

Dernière étape avant validation : visualisez le récapitulatif général de votre déclaration

Une fois toutes vos installations renseignées, vous pourrez visualiser un récapitulatif comprenant de vos informations déclarées.

Vous pouvez encore apporter des corrections à cette étape via l'icône du stylo.

Une fois la déclaration terminée, vous pouvez la valider.

A savoir : Vous pourrez procéder à la mise à jour de votre déclaration à tout moment après la première inscription, et renouveler le processus de validation.

⚠️ Attention :

Après avoir déclaré vos installations, nous vous demanderons de téléverser le Cerfa n° 15983 (désignation du vétérinaire sanitaire).

Que se passe-t-il après votre déclaration d'activité ?

Une fois votre déclaration d'activité validée, elle sera transmise à la direction départementale chargée de la protection des populations (DDecPP), ou votre direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF) dans les DROM pour vérification. Après vérification et accusé de réception des informations, vous recevrez un récépissé confirmant l'enregistrement de votre déclaration.

Vos Contacts BNO

Des guides et tutoriels vidéo

Afin de vous accompagner dans la prise en main de la plateforme, l'ensemble des guides utilisateurs et des tutoriels vidéos de la Base Nationale des Opérateurs sont mis à votre disposition sur le site

www.i-cad.fr/BNO

Un service support

Pour toute question complémentaire ou en cas de problème technique, un service support dédié est à votre disposition (par mail uniquement) :

contact.basenationaleoperateurs@i-cad.fr